



DORE ALLIER

Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

21 DECEMBRE 2021

Présents :

MME GONINET L.
MME TARTRY-LAVEST A.
M. BARGOIN J.
M. BLANCHOZ P.
M. BRIVARY J.F.
M. DERBIAS J.L.
M. DUROHANY D.
M. DURUPT S.
M. GARMIS F.
M. GIRARD J.B.
M. MAZELIER V.
M. ORCIERE T.
M. ROUVIDANT J.L.

Absents :

MME GRENIER M.C. pouvoir à M. DERBIAS J.L.
M. MAURIN D. pouvoir à M. ROUVIDANT J.L.
M. MERCKER A.

Présents : 13 Votants : 15

Début de séance à 18h10

Remerciements à la commune de Charnat de nous avoir accueilli dans sa salle polyvalente.

Remerciements à M. le Vice-Président chargé du SPANC de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, M. TISSERAND Thierry qui nous a fait l'honneur de sa présence.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 05/10/2021. Consultable au siège

DECISION MODIFICATIVE N°2

Approbation à l'unanimité de la décision modificative n°2 2021. Consultable au siège.

Une décision modificative doit-être effectuée afin de régulariser :

Le compte 2315 en dépenses d'ordre en investissement -installations, matériel et outillages- d'un montant de 6 000€ correspondant aux travaux en régie.

Cette année, le SIAEP DORE ALLIER a réalisé les travaux en régie suivants :

- **Les Robillons à Bulhon** : renouvellement de canalisations sur 115 mètres
- **Rue de la Mairie et rue de Laveine à Crevant- Laveine** : pose de 2 ventouses
- **Les Faures à Vinzelles** : renouvellement de conduite sur 21 mètres
- **Prafréchas à Lezoux** : renouvellement de conduite sur 180 mètres avec une reprise de 3 branchements
- **Les Bruyères à Peschadoires** : extension du réseau AEP sur 110 mètres
- **Voie Romaine à Orléat et Saint Jean d'Heurs** : renouvellement de conduite de 730 mètres avec réfection de 3 branchements

(voir annexe n°1)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Approbation à l'unanimité du débat d'orientations budgétaires 2022. Consultable au siège

Le **DOB** constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il est sous la forme d'un rapport présentant :

- La collectivité et les perspectives d'avenir
- Le budget réalisé
- Le budget 2022

(voir annexe n°2)

TARIFS 2022

Approbation à l'unanimité des tarifs Hors taxe applicables au 01/01/ 2022. Consultable au siège

Les variations des tarifs 2022 par rapport à ceux de l'année précédente correspondent à l'indexation de nos montants aux perspectives d'inflation au taux de 1.9% (perspectives Banque de France et OCDE pour la zone Euro), ce qui représente une hausse de 2 centimes sur le prix du volume de l'eau au m³.

La prévision du taux d'inflation se situe entre 1.9 % et 3.2% sur l'année 2022.

(voir annexe n°3)

BUDGET PRIMITIF 2022

Approbation à l'unanimité du budget primitif 2022- Consultable au siège

Une note de synthèse complète le budget primitif 2022 détaillant les orientations budgétaires abordés lors du débat d'orientations budgétaires.

(Voir annexe n°4)

TRAVAUX PROGRAMME 2022 « Eau potable » -Subvention Agence de l'eau

Approbation à l'unanimité des travaux renouvellement programme 2022 « Eau potable » -Subvention Agence de l'eau- Consultable au siège

Cette délibération regroupe 3 programmes de travaux dont les montants ont été votés lors de la réunion du Comité syndical du 05 octobre 2021 pour obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Elle comprend :

- Le renouvellement de réseau d'alimentation en eau potable : Chez Mozat-Crevant-Laveine ; Chez Fauroux-Lezoux ; Le Bourg ; Bulhon.
- Les travaux de sécurisation de la production d'eau potable du puits de Charnat (régénération des drains et création de drains) et sécurisation intrusion.
- Travaux de sécurisation de la production d'eau potable site de Bassinet, réalisation de 2 forages d'eau potable

DUP SITE BASSINET-Etude environnementale Dossier Loi sur L'eau

Approbation à l'unanimité de la DUP Bassinet-Etude environnementale Dossier Loi sur L'eau- Consultable au siège

Le cabinet Merlin a réalisé la rédaction et le suivi de l'instruction du dossier de la déclaration de la police de l'eau pour :

- la création de deux puits sur le site Bassinet
- La réalisation du dossier préparatoire à la consultation de l'hydrogéologue agréé
- La constitution de l'enquête publique et parcellaire.

L'objectif de ce programme est de :

- ✓ sécuriser l'alimentation en eau potable
- ✓ assurer une protection sanitaire
- ✓ assurer une protection contre l'intrusion

Le montant de la DUP réalisée par le Cabinet Merlin s'élève à : **19 565€ HT.**

DUP SITE DE CHARNAT-Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Approbation à l'unanimité de la DUP site de Charnat-Sécurisation de l'alimentation en eau potable. Consultable au siège

La réalisation de la DUP du site de Charnat est effectuée par la société SOMIVAL pour engager la suite des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable sur le site de Charnat.

Le montant de la DUP s'élève à : **20 060€ HT.**

ETUDE PREALABLE DE FAISABILITE-CREATION D'UN PUIITS SUR LE SITE DE CHARNAT

Approbation à l'unanimité de l'étude de faisabilité création d'un puits sur le site de Charnat- Consultable au siège

Cette étude a été dressée par la société Somival qui s'est vue confier la rédaction et le suivi de l'instruction du dossier de la déclaration au titre de la police de l'eau (article L214-1 et suivants le code l'environnement) pour :

La réalisation de la DUP s'élève à **8 950€ HT**. Elle vise à sécuriser l'alimentation en eau potable sur le site de Charnat.

AVENANT A L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE SUR LES CAPTAGES PRORITAIRES

Approbation à l'unanimité de AAC-Mission complémentaire CPGF HORIZON-Répartition financière entre les 3 syndicats CPGF-HORIZON- Consultable au siège

Dans le cadre du nouveau contrat territorial des AAC de Pont-du-Château et Vinzelles, une mission complémentaire a été demandée à CPGF - HORIZON concernant la stratégie et la feuille de route.

La répartition financière pour cette mission se compose de manière suivante :

- 15% pour Dore Allier
- 20% pour Rive Gauche de la Dore
- 65% pour Basse-Limagne

NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES

Approbation à l'unanimité AAC-Contrat territorial sur les captages prioritaires-Autorisation signature de la convention-Répartition financière - Consultable au siège

Ce contrat territorial regroupe 4 syndicats et une nouvelle répartition financière :

- 10% pour le Siaep Dore Allier
- 20% pour le Siaep Rive Gauche de la Dore
- 32.5% pour le Siaep Basse Limagne (porteur du projet)
- 37.5% pour SME de la Région d'Issoire

La convention prévoit de :

- Réaliser l'embauche d'un animateur
- Construire un programme d'actions au sein du Contrat territorial
- Réaliser des études éventuelles nécessaires
- A terme si la démarche aboutit : animer le contrat territorial et suivre la réalisation des actions définies

Avec seulement 10% de contribution financière pour ce nouveau contrat territorial, le temps consacré par l'animateur dans notre syndicat est estimé à 2 jours par mois. Il s'agira de bien définir et contrôler les futures actions de cet éventuel animateur.

MAITRISE D'OEUVRE POUR REHABILITATION 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT ADMINISTRATIF

Approbation à l'unanimité de la Maîtrise d'œuvre-Réhabilitation étage du bâtiment administratif- Consultable au siège

Lors de la réunion du Comité syndical du 05/10/2021, il a été convenu de réhabiliter en espace bureau salle de réunion l'appartement du 1^{er} étage.

Ce projet de réhabilitation des bureaux et de l'appartement au 1^{er} étage dans le bâtiment administratif est réalisé par le cabinet d'architecture Coudert Vaillant Architecture.

Le montant du marché de la maîtrise d'œuvre s'élève à **8 400€ HT**. La rémunération du maître d'œuvre s'élève à 10% du montant des travaux.

(Voir annexe n°5)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Approbation à l'unanimité de la création de poste d'adjoint administratif territorial- Consultable au siège

Cette création de poste d'adjoint administratif va permettre de :

- Répondre à un accroissement des demandes des abonnés et des administrations auprès du SIAEP
- Renforcer la gestion, le traitement, le contrôle des données de la relève et la facturation
- Développer la communication du Syndicat

Notre collectivité, elle aussi rencontre une augmentation de charge de travail avec la dématérialisation et la suppression des Trésoreries de proximité.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE-Modification des taux de cotisations et de remboursement des indemnités journalières

Approbation à l'unanimité du contrat groupe « risques statutaires » -Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1^{er} janvier 2022. Consultable au siège.

Le syndicat est actuellement assuré dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risque statutaire », géré par le courtier SCIACI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme auprès de la compagnie d'assurance « ALLIANZ ».

L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Deux alternatives ont été proposés par l'assureur :

- soit une majoration des taux de 25 % avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique.
- soit une majoration des taux de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80%.

Parmi ces deux propositions, le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable. Il s'agit de la deuxième proposition.

SUJETS DIVERS :

➤ Réponse à consultation juridique (voir annexe n°6)

Le Président a confié au cabinet juridique Cabinet Eyraud Clermont- Ferrand d'apporter une réponse aux membres du Comité syndical pour une prise en charge financière en cas de fuite dans un bâtiment communal.

La réponse fait référence à :

- La Loi n°2012-387 dite « Warsmann », publiée le 22 mars 2012 et son décret d'application n°2012-1078 ont instauré un plafonnement de la facture exigible suite à une fuite d'eau après compteur.
- L'article L2224-14-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui détermine les conditions de l'obtention du dégrèvement lors d'une consommation anormale.
- Une charge financière supplémentaire pour le SIAEP
- La rupture d'égalité entre les usagers.

➤ Travail avec cabinet juridique Eyraud Opérateurs Montsablé

- Rendez-vous avec les assurances GAN pour un audit pour comparer les modalités de la protection juridique avec notre assurance actuelle. La protection juridique sous l'accord de l'assureur permettrait la prise en charge d'une expertise judiciaire et ensuite de prévoir une transaction amiable. L'objectif est la résiliation avec les opérateurs téléphoniques.
- Elaboration du courrier à l'assurance pour l'assistance juridique
- Elaboration d'un courrier pour la résiliation pour l'opérateur INFRACOS (SFR) car 2 intrusions sans déclaration préalable auprès du Syndicat (18/10 et 16/12/2021).

Règlement de service

Il a été transmis au cabinet juridique avec les points abordés lors de la réunion communication à supprimer, à modifier ou à ajouter. Le cabinet élabore un premier projet. Dès sa réception, une réunion avec la commission communication sera prévue.

Les statuts

Ils seront étudiés après le projet final du règlement de service.

➤ Communication

Dans l'année 2021, le SIAEP Dore Allier a mis en œuvre plusieurs moyens de communications via des applications.

- Panneau pocket avec 229 téléchargements de l'application ce qui représentent 4% des foyers du Siaep.
- Le site internet www.siaepdoreallier.fr avec 378 sessions et utilisateurs visiteurs.
- Facebook qui permet de publier les alertes panneau pocket depuis le 16/08/2021.

➤ Sensibilisation sur l'eau potable dans les écoles

Le Syndicat Dore Allier souhaite mettre en place cette action auprès des écoles avec une partie théorique et une partie pratique avec visite sur sites. Des « goodies » seront offerts aux écoliers. Le SIAEP peut bénéficier d'une subvention de 50% de la part de l'Agence de l'eau.

M. Tisserand propose la possibilité d'un partenariat avec la Communauté de Communes pour établir un projet avec la médiathèque. Le président a confirmé avoir déjà eu un premier contact avec Mme Eliane Berger et précise que cette sensibilisation s'effectuera sur les communes du territoire du Siaep.

➤ Chemin de Bassinet et site de Charnat

Des panneaux explicatifs sont posés sur le chemin de Bassinet et le site de Charnat.

Suite à notre décision de l'an dernier, une barrière sera mise en place prochainement en limite du propriété du syndicat sur le chemin de Bassinet.

Chemin de Bassinet



Site de Charnat



➤ Point sur les travaux 2021

- 125 branchements neufs réalisés,
- 730 mètres linéaires de renouvellement,
- Fin du programme de renouvellement 2021, le 16/12/2021 :
 - Les Ravaux-Peschadoires,
 - Chez Mathe-Orléat

➤ Personnel du SIAEP :

Le 15/12/2021, le Président a remis la Médaille d'or régionale et départementale à Mme Marie-Reine CAVA pour ses 35 ans de travail au SIAEP DORE ALLIER.

AGENDA

Comité syndical : jeudi 24 mars 2022 à 18h -Salle des Fêtes de Vinzelles

Fin de séance à 21h30

Vu le Président,

MAZELIER Vincent